



Bayonne, le 31 janvier 2024

Monsieur Pascal VERDIER
Proviseur du lycée René Cassin

Aux

Parents d'élèves de seconde



LYCÉE RENÉ CASSIN
BAYONNE

Objet : Stage d'observation en classe de seconde

Madame, Monsieur,

Les élèves de seconde générale et technologique effectueront un stage d'observation de deux semaines du 17 au 28 juin 2024. Ce stage leur permettra d'approfondir leur découverte des métiers et de mieux se préparer à leurs choix d'orientation. Ce stage pourra être effectué dans une entreprise, une association, une administration, un établissement public ou une collectivité territoriale. Conformément aux textes en vigueur, à partir de 2024, la participation au SNU ou une mobilité à l'étranger peuvent être des motifs d'exemption de stage en fin de classe de seconde générale et technologique. Pour le SNU :

Affaire suivie par

Pascal VERDIER
Proviseur

Téléphone
05 59 58 42 00

2 rue de Lassequette
64100 Bayonne

- Participation à un séjour de cohésion

Les élèves peuvent être exemptés de stage s'ils participent à un séjour de cohésion, sous réserve des conditions d'âge et de résidence, du 17 juin au 28 juin 2024 ou du 3 au 15 juillet 2024.

- Validation d'un séjour de cohésion avant le 15 juin 2024

Les élèves ayant validé la participation à un séjour de cohésion avant le 15 juin 2024, à titre individuel ou dans le cadre du dispositif "classes et lycées engagés", peuvent réaliser une mission d'intérêt général entre le 15 juin et le 6 juillet 2024. Les conditions de cette mission sont fixées par le décret du 29 juillet 2020.

Un document synthétique et une convention seront prochainement transmis aux élèves et aux familles pour recenser les différentes situations.

Le Proviseur

Pascal Verdier